



Ville du Tunnel sous la Manche

# Ville de COQUELLES



**Service Animation**

Coquelles, le 14 décembre 2021

Le Maire de Coquelles

à

**Mesdames et Messieurs**

Les Présidentes, Présidents  
d'Associations de Coquelles.

Nos réf. : MH/OD/TP

Affaire suivie par : M.GUILBERT Francis

**Objet : Demande de Subvention 2022**

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'au début de chaque année les associations sollicitent, mais parfois trop tardivement, une aide financière. Cette année le dossier devra impérativement être rendu en Mairie à l'attention M. Michel HAMY avant

**Le vendredi 28 janvier 2022 dernier délai.**

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir remplir le document ci-joint et de le retourner dûment complété avec les pièces justificatives réclamées. La ville sera ainsi en mesure de réactualiser les informations vous concernant et de discerner plus facilement l'intérêt que vous suscitez auprès de la population de Coquelles, justifiant ainsi auprès des contribuables l'octroi de subventions et aides publiques.

Je vous rappelle que la loi nous autorise à contrôler les comptes des associations et à faire appel, le cas échéant, à la Chambre Régionale des Comptes pour assumer ce rôle. L'association n'est pas dans l'obligation de faire une demande de subvention. Elle devra tout de même fournir un compte de résultat de la saison écoulée. Dans le cas contraire, cette association ne pourrait pas être prioritaire lors des prochaines attributions des salles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Mairie de Coquelles**

Service Animation  
Tél : 03 21 35 03 50

Le Maire de Coquelles,

Michel HAMY.

